



**2018 DAC 230** Subventions (150.000 euros) et conventions avec 8 établissements cinématographiques.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 8 établissements cinématographiques qui exploitent à Paris 8 salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 5e, 8e, 14e, 15e, 17e arrondissements afin de les aider à financer la mise en accessibilité de leurs établissements, à réaliser des travaux de rénovation et de modernisation et à l'acquisition de matériels.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles - Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs travaux d'accessibilité et de modernisation afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence et leur permettant de poursuivre l'important travail d'animation culturelle réalisé depuis plusieurs années en direction de tous les publics.

Ainsi, en 2018, les Ecoles 21 (5e), salle récemment reprise par un nouveau gérant, le Champo (5e), qui fête ses 80 ans, le Grand Action (5e), le Cinéma du Panthéon (5e), le Balzac (8e), l'Entrepôt (14e), qui vient d'être repris par un nouveau gérant, le Chaplin saint-Lambert (15e) et le Club de l'étoile (17e) mèneront des travaux d'accessibilité et de modernisation dans leurs salles.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 8 conventions. L'aide en investissement apportée aux 8 établissements cinématographiques parisiens, d'un montant total de 150.000 euros, permettra d'améliorer les conditions d'accueil de tous les publics.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien  
vouloir en délibérer.

LA MAIRE DE PARIS